



## A TOUS LES PARENTS D'ELEVES DES CLASSES DE TROISIEME

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement en classe de troisième, dernière année de sa scolarité au collège. Il devra choisir avec votre aide et celle de l'équipe éducative un parcours d'études à suivre dès la rentrée prochaine.

Pour vous aider dans ces choix, vous pouvez durant toute l'année scolaire trouver des informations et des conseils auprès :

⇒ De l'**équipe éducative** : professeur principal, chef d'établissement

⇒ De la **Psychologue Education Nationale** : Mme ERNY

Cette dernière propose des **entretiens individuels au collège** et au CIO. Elle anime également des séances d'information et des ateliers d'orientation en lien avec le projet d'établissement. Enfin, elle travaille avec les équipes éducatives.

N'hésitez pas à **prendre rendez-vous** avec vos enfants pour un entretien individuel :

⇒ Soit au collège le **jeudi** (le cahier de rendez-vous est au secrétariat).

⇒ Soit au **Centre d'Information et d'Orientation** :

84 rue de Bel Air – La Rochelle Tél : 05.46.41.16.00

Courriel : [cio-larochelle@ac-poitiers.fr](mailto:cio-larochelle@ac-poitiers.fr).

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

(Ouvert aussi pendant les vacances scolaires. C'est un service public et gratuit)

⇒ Vous pouvez également **consulter la rubrique ORIENTATION** sur le site du collège.

### Calendrier de l'orientation

#### 1er TRIMESTRE

*Période d'information et de sensibilisation à l'orientation. Commencer à s'informer sur les poursuites d'études et les secteurs professionnels.*

- **Réunion d'information** pour les parents de 3<sup>ème</sup> avec les équipes enseignantes, la Psychologue Education nationale et le chef d'établissement : **jeudi 11 octobre 2018**.
- **Formation à l'outil FOLIOS avec chaque classe de 3ème** animée par la Psychologue Education Nationale.
- **Stage découverte en entreprise de 5 jours** en décembre dans un domaine professionnel que les élèves souhaitent découvrir : **lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 décembre 2018**.

## 2ème TRIMESTRE

*Période d'action. Faire un premier bilan scolaire. S'informer sur les poursuites d'études.*

- **Rencontres individuelles parents et professeurs jeudi 13 décembre 2018 (avec remise du bulletin).**
- **Réunion d'information pour les parents d'élèves au collège** avec la Psychologue Education Nationale, les professeurs principaux et le chef d'établissement : **jeudi 17 janvier 2019 à 18 h.**
- **Soirée de la voie professionnelle : jeudi 24 janvier 2019 à 18 h (au Lycée Hôtelier La Rochelle).**
- **Carrefour des métiers au collège le samedi 26 janvier 2019 le matin** avec présence obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> (transports scolaires assurés ce jour).
- **Rencontres élèves de 3<sup>ème</sup> et Proviseurs des lycées : mercredi 30 janvier 2019.**
- **Mini stages de découverte et Journées Portes Ouvertes** : visites et stages possibles dans des établissements scolaires et des centres de formation (**participation des élèves fortement conseillée**).
- Lecture de la **brochure « après la 3ème »** ONISEP distribuée à tous les élèves.
- **Ateliers d'orientation** animés par la Psychologue Education Nationale.
- **En Mars** : Les familles et les élèves font des **voeux provisoires d'orientation** sur la fiche navette
  - ⇒ Pour un passage en 2nde générale et technologique ou spécifique.
  - ⇒ Pour un passage en 2nde professionnelle (bac professionnel),
  - ⇒ CAP
  - ⇒ Autre : apprentissage ...Le conseil de classe et le chef d'établissement répondent par une **proposition provisoire d'orientation**.  
Début des recherches de Centre de Formation des Apprentis et d'entreprises pour les élèves souhaitant faire un CAP ou un Bac Pro en **alternance**.

## 3ème TRIMESTRE

*Période de décision. Faire le bilan de sa scolarité et de ses motivations.*

**En Mai** : les familles et les élèves font des **voeux définitifs d'orientation** sur la fiche navette et le **dossier d'orientation** (en précisant les spécialités demandées et les établissements).

**Demandes de dérogation** : **le lycée de secteur du collège Les Salières est le lycée Saint Exupéry.** La famille peut faire une demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire) vers un autre établissement. Cette demande est transmise avec ses pièces justificatives à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Charente Maritime.

Les demandes de dérogation sont étudiées en commissions départementales préparatoires à l'affectation en fonction des critères règlementaires (une note ministérielle définit l'ordre de priorité de ces critères).

**En Juin** : Le conseil de classe et le chef d'établissement répondent par une **décision d'orientation**.  
(En cas de désaccord, la famille a le droit de faire appel pour que son vœu d'orientation soit étudié en Commission d'appel fin Juin).

**Fin juin** : **Affectation des élèves** en fonction de leurs **voeux**, de leurs **résultats scolaires**, et du nombre de **places disponibles**. L'affectation se déroule en **plusieurs temps (de fin juin à mi-juillet)**.

**Début juillet** : **Inscription** des élèves dans les établissements scolaires (avant les vacances scolaires).